



PAGANINI SITE MAUDIT

Après l'épisode des punaises de lit, après le début d'incendie pendant les « émeutes » de juin / juillet, après les problèmes de sécurité cet été... la série noire se poursuit.

Une coupure d'électricité a affecté mercredi 20 septembre, le site de Paganini empêchant les agent·es d'exercer toute mission.

Après quelques longs moments de flottement, la décision a été prise de faire évacuer le site.

La sortie des collègues s'est avérée, particulièrement longue et chaotique.

Cet événement a ainsi fourni une nouvelle illustration des sérieux dysfonctionnements des installations du site et atteste du déficit de sécurité du bâtiment dont la dangerosité devient de plus en plus préoccupante et incontestable.

L'incident s'étant produit durant les heures d'ouverture au public, le portail principal d'accès a dû être fermé pour empêcher l'entrée de nouveaux contribuables dans l'enceinte.

En pareilles circonstances (coupures électriques, incendies...) le portail « *Personnes à Mobilité Réduite* » (PMR) aurait dû s'ouvrir automatiquement (son fonctionnement étant théoriquement assuré par un système de batteries de secours qui au cas d'espèce s'est avéré défaillant).

A nouveau les agent·es n'ont pas eu d'autre choix que de quitter l'immeuble en sortant un·e par un·e en empruntant le tourniquet.

La question de ce qui aurait pu advenir en cas de nécessité d'évacuer l'immeuble en situation d'urgence se pose donc avec d'autant plus d'acuité que cet été plusieurs tentatives d'évacuations ont déjà révélé les mêmes lacunes.

La ténacité de Solidaires Finances Publiques à exiger, à chaque incident de cette nature, le placement des collègues en autorisation d'absence, a cette fois porté ses fruits puisque la Direction a fini par accorder une ASA aux collègues du site.

Nous déplorons toutefois que les agent·es en formation sur Paganini aient été invité·es à regagner leur service l'après-midi pour faire « acte de présence » jusqu'à 16h !

Nous déplorons également que dans le 20ème arrdt, certains responsables de services aient pu fortement inciter leurs agent·es à télétravailler alors même que la journée aurait dû être neutralisée.

Quelques chef·fes de services allant même jusqu'à tenter de limiter la portée de l'ASA en exigeant des collègues qu'ils effectuent un pointage en fin de matinée qui leur aurait fait perdre du temps « sur la pointeuse »

Pour Solidaires Finances Publiques, les agent·es n'ont pas à payer les pots cassés des dysfonctionnements répétitifs de notre DRFIP. La sécurité des agent·es est non négociable.

Le droit d'alerte déposé cet été conserve donc plus que jamais sa pertinence et son actualité.